

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

PERSONNES ÂGÉES ET AUTONOMIE

Arrêté du 9 avril 2013 portant application du I de l'article R. 314-50 du code de l'action sociale et des familles pour les établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes autorisés à exercer une activité d'hébergement temporaire et pour lesdits établissements exerçant une activité de pôle d'activités et de soins adaptés ou d'unité d'hébergement renforcée

NOR : PADA1306632A

La ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes âgées et de l'autonomie,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-1, L. 314-2 à L. 314-7, R. 314-28, R. 314-29, R. 314-50, D. 312-8 et D. 312-9 ;

Vu l'arrêté du 26 avril 1999 fixant le contenu du cahier des charges de la convention pluriannuelle prévu à l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le rapport d'activité des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes autorisés à exercer une activité mentionnée aux articles D. 312-8 et D. 312-9 du code de l'action sociale et des familles et des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes exerçant une activité de pôle d'activités et de soins adaptés ou d'unité d'hébergement renforcée comprend notamment un tableau de bord dont le contenu est fixé en annexe du présent arrêté.

Art. 2. – La saisie des données par les établissements mentionnés à l'article 1^{er} s'effectue au moyen d'un site internet de collecte. Celui-ci permet leur exportation et leur exploitation par les autorités mentionnées au *d* de l'article L. 313-3. Ces données font l'objet d'un renseignement du fichier national des établissements sanitaires et sociaux avant le 31 décembre 2012.

Art. 3. – Le tableau de bord est saisi durant la période du 29 avril au 13 juillet 2013 pour des données d'activité de l'année 2012.

Art. 4. – La directrice générale de la cohésion sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 9 avril 2013.

Pour la ministre et par délégation :
*La directrice générale
de la cohésion sociale,*
S. FOURCADE

ANNEXE

Questionnaire structure porteuse :

Caractéristiques de la structure		Modifications éventuelles	
Numéro FINESS :	A1		
Raison sociale :	A2	B2	
Adresse :	A3	B3	
Complément de distribution ou Boîte Postale :	A4	B4	
Code Postal : A5 Ville : A6		B5	B6
Libellé de la catégorie de l'établissement :	A7		
Signature d'une convention tripartite :	A8 ☐ oui ☐ non		
Numéro SIRET :	A9		
Numéro FINESS de l'entité juridique :	A10		
Statut de l'entité juridique :	A11		
Adresse mail de contact pour le public :	A12		
Téléphone de l'établissement pour le public :	A13		
Adresse mail de contact de la personne responsable de la saisie :	A14		
Téléphone de la personne responsable de la saisie :	A15		
Qualité de la personne responsable de la saisie :	A16 ☐ 1- Directeur ☐ 2- Personnel administratif ☐ 3- Personnel soignant ☐ 4- Autres		
		Modifications éventuelles	
Capacité totale autorisée de l'établissement : (nombre de places)	A17	B17	
Capacité totale installée de l'établissement : (nombre de places)	A18	B18	
L'établissement dispose de places installées de :			
Hébergement permanent :	A19 ☐ oui ☐ non	B19 ☐ oui ☐ non	
Accueil de jour :	A20 ☐ oui ☐ non	B20 ☐ oui ☐ non	
Hébergement temporaire :	A21 ☐ oui ☐ non	B21 ☐ oui ☐ non	
PASA	A22 ☐ oui ☐ non	B22 ☐ oui ☐ non	
UHR	A23 ☐ oui ☐ non	B23 ☐ oui ☐ non	

A renseigner uniquement pour les établissements disposant d'un PASA et/ou d'une UHR									
Option tarifaire :	A24	☐	1 - tarif global						
		☐	2 - tarif partiel						
L'établissement bénéficie de l'usage d'une Pharmacie à Usage Intérieur (PUI) :									
	A25	☐	oui	☐	non				
L'établissement est sous tarification PATHOS (GMPS) :									
	A26	☐	oui	☐	non				
Si oui, valeur du PMP :	A27								
Valeur du GMP :	A28								
L'établissement est sous convergence tarifaire :									
	A29	☐	oui	☐	non				

Questionnaire pour les accueils de jour en 2012

Caractéristiques de l'activité accueil de jour

		Modifications	
Capacité totale d'accueil de jour autorisée (nombre de places) au 31 décembre :		A1	B1
Capacité totale d'accueil de jour installée (nombre de places) au 31 décembre :		A2	B2
Dans le cas où vous n'atteignez pas le seuil de places prévu dans le décret n°2011-1211 du 29 septembre 2011, vous avez l'intention de :		A3 ☐ 1- solliciter une augmentation de capacité pour atteindre ce seuil ☐ 2- pratiquer un regroupement avec d'autres structures (GCSMS, ...) ☐ 3- arrêter cette activité	
Avez-vous une liste d'attente pour l'accueil des personnes ?		A4 ☐ oui ☐ non	
Si oui, nombre de personnes inscrites à ce jour :		A39	
Date effective d'ouverture de l'accueil de jour :		A5 (format jj/mm/aaaa)	
Tarif hébergement journalier moyen de l'accueil de jour : (si 40 personnes ont été accueillies dans l'année, 18 au tarif journalier de 15 euros et 22 au tarif de 20 euros, le tarif journalier moyen sera de $[(18 \times 15) + (22 \times 20)] / (18 + 22) = 17,75$)		A58	
Tarif dépendance journalier des personnes :		en GIR 1 et 2 : A59 en GIR 3 et 4 : A60 en GIR 5 et 6 : A61	
Pratique de fonctionnement de l'accueil de jour : Locaux : (une seule réponse)		A7 ☐ 1- Locaux non dédiés au sein d'un EHPAD ou d'un hôpital ☐ 2- Locaux dédiés au sein d'un EHPAD ou d'un hôpital ☐ 3- Locaux dédiés en dehors d'un EHPAD ou d'un hôpital	
L'accueil de jour est-il itinérant ?		A40 ☐ oui ☐ non	
Projet : l'accueil de jour est-il doté d'un projet d'établissement spécifique ? A8		☐ oui ☐ non	
Partenariats : l'accueil de jour a-t-il des liens formalisés avec : (plusieurs réponses possibles)			
A9 ☐ un ou des CLIC, réseaux gérontologiques, ...			
A10 ☐ un ou des services à domicile (SAD, SSIAD)			
A11 ☐ un ou des établissements (EHPAD, hôpital...)			
A12 ☐ une ou des associations d'usagers et de familles (France Alzheimer, ...)			
Dotation financière extra-légale du Conseil Général, dédiée aux places d'AJ (hors APA) : Si oui, Montant annuel global :		A15 A14 ☐ oui ☐ non	
Dotation financière extra-légale autre, dédiée aux places d'AJ (CRAM, communes, financements privés...) : Si oui, Montant annuel global :		A17 A16 ☐ oui ☐ non	
Avez-vous mis en place une organisation des transports ? Si oui : quelle est l'organisation choisie (plusieurs réponses possibles) ?		A18 ☐ oui ☐ non	
A19 ☐ prise en charge des transports par l'accueil de jour (véhicule propre)			
A20 ☐ transport confié à un prestataire extérieur			
A21 ☐ dédommagement des familles pour les frais liés au transport de leurs proches			
Montant des dépenses réelles 2012 de l'accueil de jour pour l'organisation des transports :		A22	
Montant des crédits reçus pour les transports en 2012 :		de l'assurance maladie A23 du conseil général A24	
Personnel de l'accueil de jour : Personnels d'accompagnement et de soins dédiés aux usagers de l'accueil de jour			
		Nombre de personnes ETP A B	
Aide soignant 41			
AMP (aide Médico psychologique) 42			
AVS (Auxiliaire de Visé Sociale) 43			
Animateur 44			
Psychologue 45			
infirmier 46			
médecin coordonnateur 47			
ergothérapeute 62			
psychomotricien 63			
ASH 64			
autres 48			
préciser : A49			
Pour les accueils de jour avec un budget autonome seulement :			
		Nombre de personnes ETP A B	
Direction 50			
Administration 51			
Autres 52			

Données d'activité								
Nombre de places réellement ouvertes au public fin 2012 :						A25		
Nombre de jours d'ouverture autorisés par an : <i>(mentionné sur l'arrêté d'autorisation)</i>						A26		
Nombre de journées réalisées dans l'année : <i>(somme des journées de présence des bénéficiaires)</i>						A27		
dont nombre de journées réalisées par des malades d'Alzheimer ou maladies apparentées :						A28		
Nombre de bénéficiaires différents accueillis dans l'année : <i>(nombre de personnes venues au moins 1 fois)</i>						A29		
dont nombre de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées :						A30		
Répartition par GIR des différentes personnes accueillies dans l'année (en nombre de personnes)								
			en GIR 1 et 2 :			A65		
			en GIR 3 et 4 :			A66		
			en GIR 5 et 6 :			A67		
Nombre de personnes ayant fréquenté l'accueil de jour durant une semaine d'activité : <i>(prendre la semaine du 3 au 9 décembre 2012 inclus)</i>						A31		
dont nombre de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées :						A32		
Répartition du nombre de journées de présence des personnes ayant fréquenté l'accueil de jour durant une semaine d'activité <i>(prendre la semaine du 3 au 9 décembre 2012 inclus) :</i> <i>(compter "1" même si la personne n'est pas restée la journée entière)</i>								
			Nombre de journées					
			1 jour	2 jours	3 jours	4 jours	5 jours	6 jours
			A33	B33	C33	D33	E33	F33
								G33
Nbre de personnes								
Le nombre de journées de présence par semaine par bénéficiaire est-il plafonné ?							A34	☐ oui ☐ non
si oui, quel est ce plafond (en nombre de jours, entre 1 et 6) ?							A35	
L'accueil en demi journée est il possible?							A 53	☐ oui ☐ non
L'accueil de jour est-il ouvert le week-end ?							A36	☐ oui ☐ non
Nombre de jours d'ouverture par semaine							A 54	
L'accueil de jour a-t-il une activité à destination des aidants familiaux ?							A37	☐ oui ☐ non
si oui, laquelle <i>(réponse libre)</i> :								
		A38						
L'accueil de jour a-t-il une démarche de communication sur son territoire?							A 55	☐ oui ☐ non
si oui, laquelle <i>(réponse libre)</i> :								
		A 56						
Quelles sont les principales difficultés auxquelles vous vous confrontez dans la gestion de l'accueil de jour <i>(réponse libre)</i>								
		A 57						

Questionnaire pour l'hébergement temporaire en 2012

Caractéristiques de l'activité d'hébergement temporaire

		Modifications
Capacité totale autorisée d'hébergement temporaire (nombre de places) au 31 décembre :	A1	B1
Capacité totale installée d'hébergement temporaire (nombre de places) au 31 décembre :	A2	B2
Avez-vous une liste d'attente pour l'accueil des personnes ?	A3 ☐ oui ☐ non	
Date effective d'ouverture de l'activité d'hébergement temporaire :	A4	format (jj/mm/aaaa)
Partenariats : pour le fonctionnement de ses places d'hébergement temporaire, la structure a-t-elle des liens formalisés avec : (plusieurs réponses possibles)		
A5 ☐ un ou des CLIC, réseaux gérontologiques, ...		
A6 ☐ un ou des services à domicile (SAD, SSIAD)		
A7 ☐ un ou des établissements (EHPAD, hôpital...)		
A8 ☐ une ou des associations d'usagers et de familles (France Alzheimer, ...)		
Pratiques de fonctionnement :		
Le nombre de jours de présence par an en hébergement temporaire par résident est-il plafonné ?	A9 ☐ oui ☐ non	
si oui, quel est ce plafond (en nombre de jours, entre 1 et 366) ?	A10	
Projet : l'hébergement temporaire est-il doté d'un projet d'établissement spécifique ?	A11 ☐ oui ☐ non	
Un dispositif spécifique de préparation du retour à domicile a-t-il été mis en place ?	A12 ☐ oui ☐ non	
Tarif hébergement journalier moyen des personnes hébergées dans l'année : (si 40 personnes ont été hébergées temporairement dans l'année, 18 au tarif journalier de 45 euros et 22 au tarif de 52 euros, le tarif journalier moyen sera de $[(18 \times 45) + (22 \times 52)] / (18 + 22) = 48,85$)	A13	
Tarif dépendance journalier des personnes :		
en GIR 1 et 2 :	A14	
en GIR 3 et 4 :	A15	
en GIR 5 et 6 :	A16	
Dotation financière extra-légale du Conseil Général dédiée aux places d'HT (hors APA) :		
Si oui, Montant annuel global :	A18 ☐ oui ☐ non	A19
Dotation financière extra-légale autre, dédiée aux places d'HT (CRAM, communes, financements privés...) :		
Si oui, Montant annuel global :	A20 ☐ oui ☐ non	A21

Données d'activité de l'hébergement temporaire

Nombre de places réellement ouvertes au public exclusivement réservées à l'hébergement temporaire à la fin 2012 :	A22
Nombre de jours d'ouverture autorisés : (mentionné sur l'arrêté d'autorisation)	A23
dont nombre de jours autorisés pour des malades d'Alzheimer ou maladies apparentées :	A24
Nombre de journées réalisées dans l'année : (somme des jours de présence des bénéficiaires)	A25
dont nombre de journées réalisées par des malades d'Alzheimer ou maladies apparentées :	A26
Nombre total de personnes différentes accueillies durant l'année : (nombre total de personnes venues au moins 1 fois)	A27
dont nombre de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées :	A28
Répartition par GIR des différentes personnes accueillies dans l'année (en nombre de personnes)	
en GIR 1 et 2 :	A39
en GIR 3 et 4 :	A40
en GIR 5 et 6 :	A41

Nombre total de séjours durant l'année :		A29	
dont :			
nombre de séjours d'une durée inférieure ou égale à 2 jours		A30	
nombre de séjours d'une durée supérieure à 2 jours et inférieure ou égale à 1 semaine		A31	
nombre de séjours d'une durée supérieure à 1 semaine et inférieure ou égale à 1 mois		A32	
nombre de séjours d'une durée supérieure à 1 mois		A33	
Durée de séjour la plus fréquente des malades d'Alzheimer (2 choix possibles) :			
(indiquer 1 pour la durée de séjour la plus fréquente des 2, indiquer 2 pour la suivante)			
durée de séjour inférieure ou égale à 2 jours		A34	
durée de séjour supérieure à 2 jours et inférieure ou égale à 1 semaine		A35	
durée de séjour supérieure à 1 semaine et inférieure ou égale à 1 mois		A36	
durée de séjour supérieure à 1 mois		A37	
Quelle a été la pratique principale des séjours d'hébergement temporaire en 2012 ?			
(une seule réponse)			
A38	☐	1- des séjours programmés	
	☐	2- des séjours non programmés (urgence)	
Certaines périodes de l'année sont-elles davantage sollicitées ?			
		A42	☐ oui ☐ non
Si oui, lesquelles ? (plusieurs choix possibles)		A43	☐ juillet
		A44	☐ août
		A45	☐ hiver (de décembre à mars hors vacances scolaires)
		A60	☐ Vacances de Toussaint
		A61	☐ Vacances de Noël
		A62	☐ Vacances de Février
		A63	☐ Vacances de Pâques
		A46	☐ autre (préciser) :
		A47	
Quels sont les motifs de recours les plus fréquents ? (2 choix possibles)			
(indiquer 1 pour le motif le plus fréquent des 2, indiquer 2 pour le suivant)			
A48	☐	répit/relais de l'aidant non professionnel (dont vacances)	
A49	☐	sortie d'hospitalisation (dont SSR)	
A50	☐	hospitalisation de l'aidant	
A51	☐	inadaptation ou indisponibilité (travaux,...) du logement	
A52	☐	préparation à une entrée en hébergement permanent	
Quelles sont les destinations de sortie de l'établissement les plus fréquentes ? (2 choix possibles)			
(indiquer 1 pour le lieu le plus fréquent des 2, indiquer 2 pour le suivant)			
A53	☐	domicile de l'utilisateur	
A54	☐	domicile d'un proche (non conjoint)	
A55	☐	hébergement permanent (EHPAD, foyer logement)	
A56	☐	hôpital (dont USLD)	
L'hébergement temporaire a-t-il une démarche de communication sur son territoire?			
		A 57	☐ oui ☐ non
si oui, laquelle (réponse libre) :			
A 58			
Quelles sont les principales difficultés auxquelles vous vous confrontez dans la gestion de l'hébergement temporaire (réponse libre)			
A 59			

Questionnaire pour les pôles d'activités et de soins adaptés (PASA) en 2012

				mois A	année B
Date d'ouverture effective du PASA		6			
Date de labellisation		7			
Nombre de places du PASA				A8	
Une subvention au titre du plan d'aide à l'investissement de la CNSA (PAI) a-t-elle été attribuée pour le PASA?				A9	☐ oui ☐ non
Si Oui : Montant ? En €	Dans le cas où le montant dédié au PASA ne peut être identifié : ne rien saisir comme montant			A10	
Au titre de quelle année ?				A11	
A - File active des résidents					
File active des résidents du PASA (nombre de bénéficiaires différents accueillis en 2012) :				A12	
				Nombre A	Âge moyen B
	Femmes :	13			
	Hommes :	14			
MMSE moyen à l'admission au sein du PASA :				A15	
NPI-ES : - moyenne des scores F*G (fréquence (F) multipliée par gravité (G), maximum 12 items) à l'admission au sein du PASA				A16	
- moyenne du score le plus élevé (FxG) pour l'item comportemental le plus important par bénéficiaire :				A5	
Nombre de résidents du PASA (file active) selon la nature du trouble principal (une seule réponse par résident) : (Au sens des critères d'admission basés sur l'inventaire Neuropsychiatrique (NPI-ES))					
	- Nombre de résidents souffrant d'Idees délirantes			A17	
	- Nombre de résidents souffrant d'Hallucinations			A18	
	- Nombre de résidents souffrant d'Agitation/Agressivité			A61	
	- Nombre de résidents souffrant de Dépression/Dysphorie			A62	
	- Nombre de résidents souffrant d'Anxiété			A63	
	- Nombre de résidents souffrant d'Exaltation de l'humeur/Euphorie			A64	
	- Nombre de résidents souffrant d'Apathie/Indifférence			A65	
	- Nombre de résidents souffrant de Désinhibition			A66	
	- Nombre de résidents souffrant d'Irritabilité/Instabilité de l'humeur			A67	
	- Nombre de résidents souffrant de Comportement moteur aberrant			A68	
	- Nombre de résidents souffrant de trouble du Sommeil			A69	
	- Nombre de résidents souffrant de trouble de l'appétit			A70	
Répartition des résidents par diagnostic :					
1 seul diagnostic par résident pour l'ensemble des résidents de la file active					Nombre de résidents
	- Maladie d'Alzheimer			A19	
	- Maladie apparentée et démence vasculaire			A20	
	- Psychose			A21	
	- Diagnostics non posés			A22	
Nombre de résidents accueillis dans le PASA dans l'année et traités (ayant eu au moins deux prescriptions de ce type de médicament dans l'année) par :					
	- Antidémantiels			A23	
	- Antidépresseurs			A24	
	- Hypnotiques			A25	
	- Anxiolytiques			A26	
	- Neuroleptiques			A27	
	- Aucun traitement psychotrope sédatif (anxiolytiques, neuroleptiques)			A28	
B - Fonctionnement du PASA					
B1 - Typologie du PASA					
PASA éclaté ?				A29	☐ oui ☐ non
Surface totale intérieure du PASA (en m2) :				A30	
Surface extérieure (jardin, terrasse, y compris cour et jardin intérieur) en m2 :				A31	
Nombre de jours d'ouverture par semaine (de 0,5 à 7)				A32	

Sécurisation du PASA		A35 ☐ oui ☐ non	
par quels moyens		A36 ☐	digicode
(Plusieurs réponses possibles)		A37 ☐	caméra
		A38 ☐	fermeture à clé
		A39 ☐	bracelet anti fugue
		A40 ☐	surveillance du personnel
B2 - Activité			
Parmi les activités proposées qu'elles sont celles que vous proposez dans le cadre de la prise en charge des résidents ?			
- ateliers autour de la cuisine et de la conception des repas :		A71 ☐	
- ateliers de stimulations cognitives ou de la mémoire :		A72 ☐	
- ateliers autour de la gymnastique, la motricité, la relaxation :		A73 ☐	
- ateliers artistiques :		A74 ☐	
- activités sociales en groupes :		A75 ☐	
- jardinage, zoothérapie		A76 ☐	
B3 - Sorties du PASA			
Nombre de sorties du PASA dans l'année :		A42	
Motifs de sorties du PASA (en nombre de résidents) :			
- Perte d'autonomie motrice		A43	
- Réduction des troubles du comportement		A44	
- Aggravation des troubles du comportement (passage de troubles modérés à sévères)		A45	
- Décès		A46	
- Autres		A47	
Préciser :			
A48			
Nombre de sorties (hors décès) selon la destination :			
- Autre unité du même EHPAD/USLD		A49	
- Autre EHPAD/USLD		A50	
- Etablissements psychiatriques		A51	
- Domicile		A52	
B4 - Répartition des effectifs par type de professionnels :			
ETP faisant fonctionner le PASA			
Type		ETP réels A	Nombre total de personnes B
Ergothérapeute	53		
Psychomotricien	54		
ASG	55		
AS / AMP (non formés ASG)	56		
Médecin coordonnateur	57		
Psychologue	58		
Autre(s) personnel(s) non financé(s) dans le cadre du PASA	59		
B5 - Moyens financiers			
Montant de la dotation supplémentaire à la dotation au GMPS allouée au titre du PASA en 2012, en € :		A60	€

Questionnaire pour les unités d'hébergement renforcées (UHR) en 2012

Nombre de places de l'UHR				A6	
		mois A		année B	
Date d'ouverture effective de l'UHR		7			
Une subvention au titre du plan d'aide à l'investissement de la CNSA (PAI) a-t-elle été attribuée pour l'UHR?				A8 ☐ oui ☐ non	
Si Oui : Montant ?	Dans le cas où le montant dédié à l'UHR ne peut être identifié : ne rien saisir comme montant			A9	
Au titre de quelle année :				A10	
A - Les résidents de l'UHR					
Nombre de résidents pris en charge durant l'année 2012				A11	
Pour l'ensemble des résidents accueillis dans l'UHR en 2012 (= file active) :					
				Nombre A	
				âge moyen B	
Femmes : 12					
Hommes : 13					
MMSE moyen				A14	
NPI-ES : - moyenne des scores F*G (fréquence (F) multipliée par gravité (G), maximum 12 items) à l'admission au sein de l'UHR :				A16	
- moyenne du score le plus élevé (F*G) pour l'item comportemental le plus important par résident				A5	
Durée moyenne de séjour par résident dans l'UHR exprimée en mois : (calculé sur les sortants uniquement)				A17	
Répartition des résidents par diagnostic :					
Un seul diagnostic par résident pour l'ensemble des résidents de la file active				Nombre de résidents	
- Maladie d'Alzheimer				A18	
- Maladie apparentée et démence vasculaire				A19	
- Psychose				A20	
- Diagnostics non posés				A21	
Répartition des résidents par trouble principal : (une seule réponse par résident)					
Nombre de résidents de l'UHR (file active) selon la nature du trouble principal : (Au sens des critères d'admission basés sur l'inventaire Neuropsychiatrique (NP-ES))					
- Nombre de résidents souffrant d'idées délirantes				A63	
- Nombre de résidents souffrant d'Hallucinations				A64	
- Nombre de résidents souffrant d'Agitation/Agressivité				A65	
- Nombre de résidents souffrant de Dépression/Dysphorie				A66	
- Nombre de résidents souffrant d'Anxiété				A67	
- Nombre de résidents souffrant d'Exaltation de l'humeur/Euphorie				A68	
- Nombre de résidents souffrant d'Apathie/Indifférence				A69	
- Nombre de résidents souffrant de Désinhibition				A70	
- Nombre de résidents souffrant d'Irritabilité/Instabilité de l'humeur				A71	
- Nombre de résidents souffrant de Comportement moteur aberrant				A72	
- Nombre de résidents souffrant de trouble du Sommeil				A73	
- Nombre de résidents souffrant de trouble de Troubles de l'appétit				A74	
Nombre de résidents accueillis dans l'UHR dans l'année et traités (ayant eu au moins deux prescriptions de ce type de médicament dans l'année) par :					
- Antidémantiels				A22	
- Antidépresseurs				A23	
- Hypnotiques				A24	
- Anxiolytiques				A25	
- Neuroleptiques				A26	
- Aucun traitement psychotrope sédatif (anxiolytiques, neuroleptiques)				A27	
B - Sorties définitives de l'UHR					
Nombre de sorties définitives de l'UHR dans l'année				A28	
Nombre de sorties selon la modalité (en nombre de résidents) :					
- Perte d'autonomie motrice				A29	
- Réduction des troubles du comportement pendant une période continue d'au moins 1 mois				A30	
- Aggravation des troubles du comportement ne permettant plus une prise en charge en UHR				A31	
- Décès				A32	
- Autres				A33	
Préciser :				A34	
Nombre de sorties (hors décès) selon la destination :					
- Autre unité du même EHPAD/USLD				A35	
- Autre EHPAD/USLD				A36	
- Etablissements psychiatriques				A37	
- Domicile				A38	

C - Répartition des effectifs par type de professionnels :			
Type		ETP réels A	Nombre de personnes B
IDE / IDEC	39		
Ergothérapeute	40		
Psychomotricien	41		
ASG	42		
AS/AMP (non formés ASG)	43		
Médecin coordonnateur	44		
Psychologue	45		
Autre(s) personnel(s) non financé(s) dans le cadre de l'UHR	46		

D - Partenariat(s)			
Existence d'un partenariat	A47	☐ oui ☐ non	
Structure(s) concernée(s) par le partenariat :	A48	Filière gériatrique	
	A49	Equipe psychiatrique	
	A50	UCC	
	A51	Consultation mémoire	
	A52	MAIA	

E - Moyens financiers			
Montant de la dotation supplémentaire à la dotation au GMPS allouée au titre de l'UHR en 2012 :		A53	

F - Typologie de l'UHR			
Sécurisation de l'UHR	A54	☐ oui ☐ non	
par quels moyens	A55	☐	digicode
(plusieurs réponses possibles)	A56	☐	caméra
	A57	☐	fermeture à clé
	A58	☐	bracelet anti fugue
	A59	☐	surveillance du personnel
Surface totale de l'UHR (en m2) :		A60	
dont superficie des parties communes (salles à manger, coins repas, salles d'activités ...)		A61	
Surface extérieure (jardin, terrasse Y compris cour et jardin intérieur) en m2		A62	